

Procès-verbal sommaire

Séance du conseil municipal du 12 novembre 2015

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET.

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Maurice CARNOD, Martine LEFEBVRE, Aimée KOERBER, Christian HOLTZHEYER, Olivier GLORIAN, Maryline BERTRAND, Audrey GOEPFERT, Christophe SCHLICHT, Johanna HEMMERLIN, Dominique ZIMMER, Philippe PETER & Fabien HENGY.

Absents excusés :

Mme Maryvonne THUET qui a donné procuration à M. Jean-Paul MEYER,
M. Alain MULLER qui a donné procuration à M. Pierre STOFFELBACH,
Mme Gilberte BISCH qui a donné procuration à M. Lucien GASSER,
M. Sébastien BURGOS qui a donné procuration à Mme Corinne STIMPFLING,
Mme Sophie GRIENENBERGER qui a donné procuration à Mme Sandrine SCHMITT,
Mme Yolande WINTZERITH qui a donné procuration à M. Philippe PETER.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- 20 à partir de 19 h,
- 21 à partir de 19 h 25 après l'arrivée de Mme Maryline BERTRAND qui a donné procuration à M. Yves MAURER.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sous réserve d'examiner attentivement la volonté de communes membres d'autres EPCI de rejoindre l'EPCI issu de la fusion de la communauté d'agglomération des trois frontières, de la communauté de communes de la porte du Sundgau et de la communauté de communes du pays de Sierentz.
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à la régularisation d'une écriture comptable à insérer dans une décision modificative N° 1 au budget primitif 2015 « électricité ».
5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement, en 2 annualités, d'une participation forfaitaire à hauteur de 122.000,- € à Habitats de Haute Alsace dans le cadre de leur projet de construction d'un collectif de 20 logements sociaux dédiés aux seniors sur l'ancienne friche « France Portes ».
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une aide à hauteur de 73.800,- € à la société DOMIAL dans le cadre de son projet de construction de 24 logements sociaux et de 12 logements d'accession à la propriété dans la ZAE « Haselaecker ».
7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'instauration d'une indemnité pour utilisation d'une langue étrangère pouvant être allouée à un agent en relation directe avec le public et occupant des fonctions nécessitant son utilisation habituelle.
8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de prestation de service administratif par la Ville pour le compte du CCAS et charge le Maire de sa signature.
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'organisation des vacances d'hiver 2016 de l'animation jeunesse, à savoir un séjour de ski en Haute-Savoie à Morzine, ainsi que la grille tarifaire y relative.
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve une dépense exceptionnelle d'un montant de 1.450,- € suite à la dégradation du mur de clôture de M. et Mme Bertrand ALLEMANN, 17 rue du Tribunal, consécutivement au développement des racines d'un arbre planté sur le trottoir communal.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion du Haut-Rhin pour la période 2016 - 2019.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention d'objectifs et de moyens entre le SIVU de Blotzheim, Mulhouse & Saint-Louis et la Ville de Blotzheim et charge le Maire de sa signature.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente d'une parcelle de 25 m² à M. et Mme Philippe RYCHEN située au droit du 14 rue du Rhin au prix de 550,- €, charge le Maire de mandater un commissaire enquêteur en vue de mener une enquête publique de déclassement pendant 15 jours puis de mandater un notaire en vue de l'établissement de l'acte y relatif.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Pierre STOFFELBACH directement concerné, approuve la nomination de M. STOFFELBACH en tant que membre de la commission communale d'urbanisme en remplacement de Mme Aimée KOERBER, démissionnaire.

15/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention de 600,- € en faveur de la chorale Sainte-Cécile de Blotzheim.

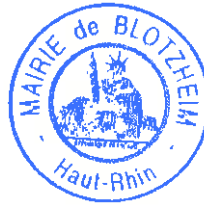
15/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Melle Johanna HEMMERLIN directement concernée, approuve l'octroi d'une subvention de 1.000,- € en faveur de la Musique Municipale de Blotzheim.

16. Le conseil municipal prend note que le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service, le rapport du délégataire du service public d'eau potable et le recueil des actes administratifs 2014 du syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue & environs sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

17. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

18. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,

Jean-Paul MEYER